

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

**2023-09-243**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PRAXÈDE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Praxède tenue au lieu habituel des séances, ce **11 septembre 2023** à 19 h 30 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Mme Véronique Jacques  
Siège #2 - M. Paul Audet  
Siège #3 - Mme Jacqueline Demers  
Siège #4 - M. Martin Bussièrès  
Siège #5 - Mme Samantha Talbot  
Siège #6 - M. Gaétan Lapointe

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean-François Roy. Madame Karine Soares, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2023-09-244**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Séance ordinaire du 14 août 2023
- 4 - CORRESPONDANCE
  - 4.1 - Dépôt du bordereau de correspondances
- 5 - AFFAIRES NOUVELLES
  - 5.1 - Adoption d'une résolution pour le renouvellement du programme de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ)
  - 5.2 - Mandat de représentation à Me Anne-Marie Lessard
- 6 - GESTION FINANCIÈRE
  - 6.1 - Comptes à payer - Mois d'août 2023
  - 6.2 - Paiement des fournisseurs
- 7 - RÉGLEMENTATION (Aucun sujet)
- 8 - ADMINISTRATION
  - 8.1 - Signature du contrat : directrice générale et greffière-trésorière
  - 8.2 - Réclamation de frais extrajudiciaires: note d'honoraires de Me Anne-Marie Lessard
- 9 - TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORT ET VOIRIE
  - 9.1 - Remplacement du ponceau PO-25 au bout du chemin Thibodeau
  - 9.2 - Achat de pneus pour le camion de la municipalité
- 10 - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

(Aucun sujet)

**11 - HYGIÈNE DU MILIEU (Aucun sujet)**

**12 - SÉCURITÉ CIVILE (Aucun sujet)**

**13 - LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTÉ**

**13.1 - Transport adapté dans la MRC des Appalaches**

**13.2 - Achat d'une hotte de cuisine**

**13.3 - Demande de contribution annuelle du Centre d'archives de la région de Thetford**

**14 - COMITÉS DES ÉLUS**

**15 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Samantha Talbot et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

**ADOPTÉE**

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2023-09-245**

#### **3.1 - Séance ordinaire du 14 août 2023**

La lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci dans les délais prescrits et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Il est proposé par Martin Bussièrès et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2022.

**ADOPTÉE**

### **4 - CORRESPONDANCE**

#### **4.1 - Dépôt du bordereau de correspondances**

Correspondances reçues :

1. Aide financière annuelle de 86 669 \$ du Programme d'aide à la voirie locale - volet entretien des routes locales (ministère des Transports du Québec).
2. Invitation à la journée "Portes Ouvertes" de l'organisme La Croisée.
3. Demande de contribution annuelle du Centre d'archives de la région de Thetford.
4. Informations concernant un exercice de réflexion régional sur la gestion et l'encadrement du territoire forestier de la MRC de Beauce-Centre.
5. Communiqué de presse (Projet éolien Broughton : la MRC des Appalaches et la MRC de L'Érable donnent leur appui et deviennent partenaires communautaires).

### **5 - AFFAIRES NOUVELLES**

**2023-09-246**

#### **5.1 - Adoption d'une résolution pour le renouvellement du programme de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ)**

Attendu que les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

Attendu que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

Attendu que ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants

dans les communautés du Québec;

Attendu que malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

Attendu que la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

Attendu que la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

Attendu l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

Attendu que la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

Attendu que les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

Attendu que les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

Il est proposé par Jacqueline Demers

et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Praxède demande aux gouvernements du Québec et du Canada

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, à M. François Jacques, député de Mégantic à l'Assemblée nationale et M. Luc Berthold, député de Mégantic-L'Érable à la Chambre des communes, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

**ADOPTÉE**

**2023-09-247 5.2 - Mandat de représentation à Me Anne-Marie Lessard**

Attendu que la Municipalité de Sainte Praxède a été convoquée à une audience du Tribunal administratif du travail;

Attendu que cette convocation fait suite au congédiement de Mme Stéphanie Blais et qu'il y a lieu d'entamer des discussions avec celle-ci et son représentant, Me Jocelyn Beaudoin;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Paul Audet, et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Me Anne-Marie Lessard afin de représenter la Municipalité dans le cadre de ce dossier.

**ADOPTÉE**

**6 - GESTION FINANCIÈRE**

**2023-09-248 6.1 - Comptes à payer - Mois d'août 2023**

Attendu que les listes de comptes et de dépenses, datées du mois d'août 2023 ont été préparées ;

Attendu que ces listes ont été transmises aux élus avant ladite assemblée ;

Attendu que des explications ont été données sur les divers comptes à payer ;

Il est proposé par Véronique Jacques et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver un montant de 131 617,16 \$ incluant le paiement des comptes à payer et paiements directs du mois d'août 2023 au montant de 115 716,59 \$ et incluant un montant de 15 900,57 \$ pour les prélèvements de salaires d'août 2023.

Madame Soares donne un résumé des montants plus élevés qui viennent d'être approuvés dans les comptes à payer.

**ADOPTÉE**

**2023-09-249 6.2 - Paiement des fournisseurs**

Il est proposé par Samantha Talbot et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le paiement des fournisseurs de la Municipalité se fasse désormais par AccèsD. Le nombre de chèques émis par la Municipalité sera moindre et la procédure constitue une économie de temps notable.

**ADOPTÉE**

**7 - RÉGLEMENTATION (Aucun sujet)**

**8 - ADMINISTRATION**

**2023-09-250 8.1 - Signature du contrat : directrice générale et greffière-trésorière**

Attendu que par la résolution # 2023-08-208 adoptée le 7 août 2023, le conseil municipal a procédé à l'embauche de Mme Karine Soares à titre de directrice générale et greffière-trésorière;

Attendu qu'un contrat d'entente de travail doit intervenir entre les parties;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Gaétan Lapointe, et résolu à l'unanimité des conseillers que le maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat à intervenir avec Mme Karine Soares.

Tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du contrat et s'en déclarent satisfaits.

**ADOPTÉE**

**2023-09-251**

**8.2 - Réclamation de frais extrajudiciaires: note d'honoraires de Me Anne-Marie Lessard**

Attendu que le conseil municipal a mandaté l'avocate Me Anne-Marie Lessard pour la réclamation des frais extrajudiciaires contre l'arpenteur-géomètre Yves Drolet (résolution 2023-06-147)

Attendu que Me Anne-Marie Lessard a déposé sa note d'honoraire au montant de 2809,32 \$

En conséquence, il est proposé par le conseiller Paul Audet, et résolu à l'unanimité des conseillers de payer la note d'honoraire de Me Anne-Marie Lessard au montant de 2809,32 \$ à même le fonds général.

**ADOPTÉE**

**9 - TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORT ET VOIRIE**

**2023-09-252**

**9.1 - Remplacement du ponceau PO-25 au bout du chemin Thibodeau**

Attendu qu'à la suite d'un coup d'eau, l'état du ponceau PO-25 au bout du chemin Thibodeau a été évalué par le responsable des travaux publics et que son état est jugé très mauvais;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à son remplacement dans les meilleurs délais;

En conséquence, il est proposé par Véronique Jacques, et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater le responsable des travaux publics pour aller en soumission et de procéder aux travaux.

Un budget de 5000 \$ est octroyé par le conseil

**ADOPTÉE**

**2023-09-253**

**9.2 - Achat de pneus pour le camion de la municipalité**

Il est proposé par Martin Bussièrès

Et résolu unanimement d'autoriser le responsable des travaux publics à procéder à l'achat de pneus, incluant la pose, pour le camion de la Municipalité.

Le conseil accorde un budget de 1800 \$ pour cet achat.

**ADOPTÉE**

**10 - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
(Aucun sujet)**

**11 - HYGIÈNE DU MILIEU (Aucun sujet)**

**2023-09-254**

**12 - SÉCURITÉ CIVILE (Aucun sujet)**

**2023-09-255**

**13 - LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTÉ**

**2023-09-256**

**13.1 - Transport adapté dans la MRC des Appalaches**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Praxède désire se prévaloir des dispositions des articles 678.0.2.1 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la prise de compétence de la MRC des Appalaches en matière de transport adapté son territoire;

Attendu que la MRC des Appalaches a déposé son projet d'entente qui a pour objectif de définir les conditions pour l'exercice de la compétence en matière de transport adapté par la MRC pour les municipalités de son territoire;

Attendu que par cette entente la MRC des Appalaches agira à titre de représentante des municipalités par le biais du mandataire, la Ville de Thetford Mines, laquelle transigera auprès du ministère des Transport du Québec dans la cadre de la gestion du transport adapté sur le territoire de la MRC.

Attendu que les municipalités de la MRC des Appalaches, incluant la Municipalité de Sainte-Praxède, contribuent au financement du transport adapté par le biais d'une quote-part spécifique inclut dans le budget de la MRC en novembre de chaque année;

Attendu que cette entente est d'une durée de 5 ans soit du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 1<sup>er</sup> septembre 2028 et celle-ci se renouvellera automatique à moins d'avis contraire d'une des parties 6 mois avant la fin de celle-ci;

Attendu qu'un comité intermunicipal formé de 4 maires des municipalités assisté du directeur général de la MRC des Appalaches a le mandat d'établir les orientations et le suivi de la gestion du service du transport adapté;

En conséquence il est proposé par Jacqueline Demers et adopté à l'unanimité des conseillers, d'autoriser le maire, M. Jean-François Roy et la directrice générale, greffière-trésorière, Mme Karine Soares à signer cette entente au nom de la Municipalité de Sainte-Praxède.

**ADOPTÉE**

**2023-09-257**

**13.2 - Achat d'une hotte de cuisine**

Il est proposé par Samantha Talbot et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'une hotte de cuisine au charbon pour la cuisinette du centre communautaire.

Un budget de 500\$ est accordé pour cette dépense.

**ADOPTÉE**

2023-09-258

**13.3 - Demande de contribution annuelle du Centre d'archives de la région de Thetford**

Attendu que le Centre d'archives de la région de Thetford est reconnu comme étant l'unique service d'archives de la région;

Attendu que l'apport annuel des municipalités de la MRC des Appalaches est essentiel pour le maintien de ce service d'archives

Attendu que la contribution demandée est de 59,67 \$

En conséquence il est proposé par Paul Audet et résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Praxède contribue à la hauteur de 60 \$ afin de favoriser le maintien des activités du Centre d'archives de la région de Thetford.

**ADOPTÉE**

2023-09-259

**14 - COMITÉS DES ÉLUS**

Conseiller 1 : Véronique Jacques - Rencontre MADA le 16 août

Conseiller 2 : Paul Audet

Conseiller 3 : Jacqueline Demers - Comité de gestion de la bibliothèque le 16 août et Rencontre MADA le 16 août

Conseiller 4 : Martin Bussièrès - Fait état de la situation de la patrouille nautique qui s'est bien passé cet été. Toutefois, certaines bouées n'auraient pas été installées. Cet été, les motomarines n'avaient plus l'autorisation d'aller dans les baies.

Conseiller 5 : Samantha Talbot - La balançoire est enfin arrivée et le méchoui a très bien été

Conseiller 6 : Gaétan Lapointe

Maire : Jean-François Roy - Le maire a assisté au Lac à l'Épaulé de la MRC. Il remercie les membres du comité des Loisirs pour l'organisation du méchoui du maire et les félicite pour ce beau succès.

**15 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une citoyenne demande un suivi dans le dossier des stores pour la salle municipale.

Un citoyen se demande pourquoi la Municipalité tente de diminuer l'utilisation du papier.

2023-09-260

**16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Jacqueline Demers

Et résolu unanimement de lever cette séance ordinaire à 19 h 58.

**ADOPTÉE**

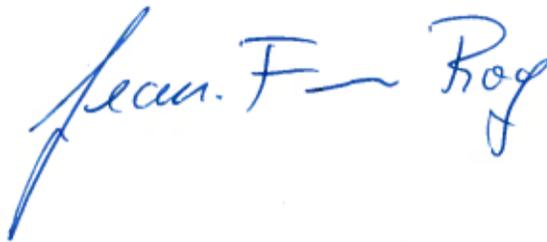


Jean-François Roy  
Maire



Karine Soares  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussigné, Jean-François Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Jean-François Roy  
Maire

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, Karine Soares, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Sainte-Praxède.



Karine  
Directrice générale et greffière-trésorière

Soares